

Une lettre de déclaration profiteuse pour le président-candidat

ÉCRIT PAR CELIA.ALBERI@LCG.GP

16 mars 2022

La lettre de déclaration de candidature d'Emmanuel Macron mise en page de manière publicitaire dans la presse quotidienne et hebdomadaire pourrait équivaloir à 1 million d'achat d'espaces. Une question qui alimente le débat sur le financement de la campagne présidentielle.

Emmanuel Macron a choisi d'annoncer sa candidature à l'élection présidentielle 2022 en envoyant le 3 mars sa lettre aux 63 quotidiens régionaux. Les quelques 158 hebdomadaires régionaux l'ont également reçu par ricochet. Des médias réputés toucher 20 millions de lecteurs chaque jour. Le quotidien *France Antilles Guadeloupe* n'a pas dérogé à l'élan qui a vu la quasi-totalité des journaux offrir sans filtre une pleine page à la missive macronnienne. Parmi ceux qui ont déjugé le processus, le quotidien *La Voix du Nord* basé à Lille qui a refusé de mettre en page

l'intégralité du courrier pour n'en garder qu'une partie. Patrick Jankielewicz son rédacteur en chef s'en est expliqué dans la presse le 4 mars, exposant qu'" *Emmanuel Macron candidat, n'est pas Emmanuel Macron président*" et qu'il convient de ne pas " établir un déséquilibre entre les candidats ". Il est vrai que les concurrents politiques d'Emmanuel Macron l'accusent de faire campagne avec les moyens de l'État. Et cette opération les conforte. En obtenant gratuitement une campagne d'insertions de sa lettre mise en page selon un format non journalistique, le candidat-président enfreint-il la loi électorale au sujet du financement des partis politiques ? En acceptant de mettre en page et publier les affiches ainsi créées, les journaux ont-ils rendu des services et fourni des biens à titre gratuit au candidat-président ? Des biens tangibles et monnayables dont la valeur est exposée dans les kits média des titres : 861 000 € la page quadri en 2022 chez PQR66 qui commercialise l'espace publicitaire de 55 journaux. Extrapolée à l'ensemble des 63 quotidiens journaux payants, l'opération tutoie le million d'euros soit 6,1 % du plafond des 16,851 millions de dépenses autorisées au compte de campagne.

La Commission nationale de contrôle de la campagne électorale en vue de l'élection présidentielle (CNCCEP) a déjà recommandé "aux équipes de campagne de créer des comptes spécialement dédiés à la campagne présidentielle". Son regard se tournait alors vers Emmanuel Macron candidat qui utilise le compte utilisé par Emmanuel Macron président, et dont l'équipe était jusqu'au 4 mars rémunérée par l'Élysée. Cet épisode vient s'ajouter à la liste à étudier.